



APPEL A PROJET

« AIDE À L'ACCOMPAGNEMENT AU NUMÉRIQUE 2023»

La Caf et la Cpam de la Nièvre renouvellent l'aide financière commune à leurs structures partenaires afin de renforcer les actions menées en matière d'accès aux droits et de lutte contre la fracture numérique. Le montant de 4 500€ par structure pour l'année 2023 pourrait être alloué.

ÉLIGIBILITÉ DU PROMOTEUR

Pour bénéficier de cette aide, toutes les conditions suivantes doivent être remplies :

- o Inscrire les engagements de l'équipement dans un projet (ex : projet social pour un centre social) ;
- o Disposer d'un point d'accès en libre-service permettant aux usagers la consultation du caf.fr et ameli.fr;
- Proposer aux usagers un accompagnement dans l'utilisation des services dématérialisés (caf.fr, ameli.fr...)
 pour lutter contre la fracture numérique en complémentarité avec les services de même nature sur le territoire (France Services);
- Mettre en œuvre des ateliers numériques pour contribuer et améliorer l'accès aux droits des habitants et favoriser leur autonomie. Une amplitude hebdomadaire de cette offre de service d'un minimum de 2 heures est requise. Lors de ces ateliers, le partenaire doit proposer un temps de présentation des sites caf.fr et ameli.fr (compte personnel, démarches réalisables en ligne, navigation sur les sites...);
- Avoir transmis le bilan de l'action engagée l'année précédente, à la CAF et à la CPAM 58 (si déjà candidat).

MODALITÉS D'ATTRIBUTION

- o L'appel à projet s'adresse aux associations ou groupements d'associations de la Nièvre.
- Les formulaires (en page 2 et 3), doivent être renvoyés avant le 30 juillet 2023, par mail à action-sociale-partenaires@caf58.caf.fr ET subventions58@assurance-maladie.fr
- L'attribution de l'aide appartient aux administrateurs des deux institutions au regard de la capacité de la structure (promoteur) à mener à bien le projet co-construit entre les institutions « CAF et CPAM de la Nièvre », de la rigueur et de la transparence de sa gestion, et de la régularité de son fonctionnement interne. La décision sera votée en commission d'action sociale ou conseil d'administration.
- o Les subventions seront allouées dans la limite des fonds disponibles par chaque institution.

VERSEMENT DE L'AIDE

<u>Par la Caf</u>: le soutien financier doit permettre au gestionnaire de couvrir une partie des charges de fonctionnement associées, et notamment les charges de personnel. Il sera effectué **en deux versements**:

- o 2 500 € sous forme d'acompte après signature de la convention annuelle ;
- 1 000 € au vu du bilan des actions engagées, sous réserve que celui-ci soit communiqué à la Caf de la Nièvre avant le 31/01 de l'année N+1. Aucune régularisation ne sera possible après cette date.

<u>Par la Cpam</u>: le soutien financier ne pourra pas couvrir les frais de fonctionnement, ni les charges de personnel (déjà pris en charge en partie par la CAF), mais les autres frais engagés pour mener à bien le projet et le promouvoir auprès des usagers nivernais (matériel informatique, communication...). Il sera effectué en un seul versement:

- o 1 000 € sous forme d'acompte après complétude et signature du formulaire en page 3;
- Le soutien financier deviendra définitif à réception du bilan du projet (page 4 à 6) à transmettre à la CPAM de la Nièvre avant le 31/01/2024.

COORDONNEES DES SERVICES ACTION SANITAIRE ET SOCIALE DES INSTITUTIONS

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter :

- ➤ La CAF 58 : le service Action Sociale action-sociale-partenaires@caf58.caf.fr
- La CPAM 58 : le service Action Sanitaire et Sociale subventions58@assurance-maladie.fr





CANDIDATURE ACC. NUMÉRIQUE 2023

À transmettre aux deux institutions avant le 30 juillet 2023

Nom et ad	resse du partenaire	:			•••••	
Nom du Président(e) :						
Nom de la	personne en charge	du projet :				
Coordonnées (tel et mail) :						
ÉLIGIBILITI	É					
	D'ACCÈS EN LIBRE-S	EDVICE				
•			raires de la nrésence	du professionnel accompagnant :		
FIECISEZ IE	s jours, neures a ou	verture et ilo	raires de la presence	du professionnei accompagnant.		
	R NUMERIQUE					
		teliers, nombi	re moyen de personn	es souhaitées par séance et le conte	nu	
		Nombre participants	re moyen de personn Nombre de séances par an	es souhaitées par séance et le conte Contenu de l'atelier	nu	
Précisez le	s jours, durée des at	Nombre	Nombre de	<u> </u>	enu	
Précisez le	s jours, durée des at	Nombre participants	Nombre de	<u> </u>	nu	
Précisez le	s jours, durée des at	Nombre participants	Nombre de	<u> </u>	nu	
Précisez le	s jours, durée des at	Nombre participants	Nombre de	<u> </u>	enu	
Précisez le	s jours, durée des at	Nombre participants	Nombre de	<u> </u>	nu	
Précisez le	s jours, durée des at	Nombre participants	Nombre de	<u> </u>	nu	
Précisez le	s jours, durée des at	Nombre participants	Nombre de	<u> </u>	nu	
Précisez le	s jours, durée des at	Nombre participants	Nombre de	<u> </u>	enu	
Jour	Horaires de l'atelier	Nombre participants (*1)	Nombre de séances par an	Contenu de l'atelier	enu	
Jour * COMN	Horaires de l'atelier MUNICATION (*2): Cor	Nombre participants (*1)	Nombre de séances par an	<u> </u>	enu	
Jour * COMN	Horaires de l'atelier	Nombre participants (*1)	Nombre de séances par an	Contenu de l'atelier	enu	
Jour * COMN	Horaires de l'atelier MUNICATION (*2): Cor	Nombre participants (*1)	Nombre de séances par an	Contenu de l'atelier	enu	
Jour * COMN	Horaires de l'atelier MUNICATION (*2): Cor	Nombre participants (*1)	Nombre de séances par an	Contenu de l'atelier	enu	
Jour * COMN	Horaires de l'atelier MUNICATION (*2): Cor	Nombre participants (*1)	Nombre de séances par an	Contenu de l'atelier	enu	
Jour * COMN	Horaires de l'atelier MUNICATION (*2): Cor	Nombre participants (*1)	Nombre de séances par an	Contenu de l'atelier	enu	
Jour * COMN	Horaires de l'atelier MUNICATION (*2): Cor	Nombre participants (*1)	Nombre de séances par an	Contenu de l'atelier	enu	
Jour * COMN	Horaires de l'atelier MUNICATION (*2): Cor	Nombre participants (*1)	Nombre de séances par an	Contenu de l'atelier	enu	
Jour * COMN	Horaires de l'atelier MUNICATION (*2): Cor	Nombre participants (*1)	Nombre de séances par an	Contenu de l'atelier	enu	
Jour * COMN	Horaires de l'atelier MUNICATION (*2): Cor	Nombre participants (*1)	Nombre de séances par an	Contenu de l'atelier	enu	

^(*1) La Caf et la Cpam se réservent le droit de vérifier les listes d'allocataires ou assurés dans les ateliers

^(*2) Le promoteur s'engage à mentionner le soutien financier et inclure le logo des 2 institutions lors d'actions de communication





ENGAGEMENT CONVENTIONNEL SI CANDIDATURE RETENUE

Nom et adresse du partenaire :	
Représenté(e) par nom Président(e) :	,
m'engage:	
1- Respecter les principes de liberté, d'éga ainsi que les symboles de la République au	lité, de fraternité et de dignité de la personne humaine, sens de l'article 2 de la Constitution.
o Inscrire les engagements de l'équipement da o Disposer d'un point d'accès en libre-service p o Proposer aux usagers un accompagnement d o Mettre en œuvre des ateliers numérique présentation des sites caf.fr et ameli.fr (compte p	la CPAM conformément aux conditions d'éligibilités : ns un projet (ex : projet social pour un centre social) ; permettant aux usagers la consultation du caf.fr et ameli.fr ; lans l'utilisation des services dématérialisés ; les d'un minimum de 2 heures et proposer un temps de personnel, démarches réalisables en ligne, navigation sur les sites) ; lannée précédente, à la CAF et à la CPAM 58 (si déjà candidat).
3- A communiquer à chaque institution, le l'année N+1	bilan (en page 4 à 6) des actions menées avant le 31/01 de
4- De mentionner le soutien financier e communication	et inclure le logo des 2 institutions lors d'actions de
5- Recevoir l'aide financière, par virement à	à l'ordre (joindre un RIB, obligatoirement) :
De :	
Sur le compte : Ouvert auprès de :	
6- De rembourser totalement ou partielle institutions, en cas d'inexécution d'un des	ement l'aide financière versée, sans préjudice pour les engagements ci-dessus mentionnés.
Fait le	à
Cachet du demandeur et signature du représen (* signature précédée de la mention « Par délégation	





Bilan projet « AIDE À L'ACCOMPAGNEMENT AU NUMÉRIQUE 2023 »

No	om et adr	esse du pa	rtenaire :	
No	om du rep	orésentant l	légal (président) :	
0	Nom, pr		u projet atut : et courriel) :	
In	formation	s quantitativ	res et qualitatives de l'action	
Pr	écisez le no	ombre d'usa	BRE-SERVICE gers ayant bénéficié d'un accompagnement pour l'usage à la navigation numérique pmpagnement (quelles démarches):	I
	Trimestre	Nombre usagers accompagnés	Thématique de l'accompagnement	
	1			
	2			
	3			
	4			

POINTS FORTS (exemples : pertinence, efficacité, impact, taux de satisfaction....) :

POINT FAIBLES (exemples: planification, moyens, mauvais diagnostic...):





Bilan projet « AIDE À L'ACCOMPAGNEMENT AU NUMÉRIQUE 2023 » (suite) :

ATELIER NUMERIQUE

Précisez par trimestre, le nombre d'ateliers organisés, le nombre et la moyenne d'âge des participants, le contenu de l'atelier

Trimestre	Nombre d'ateliers organisés	Nombre de participants	Tranche d'âge ou moyenne d'âge	Contenu de l'atelier
1				
2				
3				
4				

POINTS FORTS (exemples : pertinence, efficacité, impact, taux de satisfaction	ıx de satisfaction)	impact, ta	efficacité,	exemples : pertinence,	Points forts
---	---------------------	------------	-------------	------------------------	--------------

POINT FAIBLES (exemples : planification, moyens, mauvais diagnostic...) :





Bilan projet « AIDE À L'ACCOMPAGNEMENT AU NUMÉRIQUE 2023 » (suite) :
❖ <u>COMMUNICATION</u> : Quels types et outils de communication avez-vous utilisé? (Joindre tous supports, articles, photos)
❖ Observations diverses du promoteur (acteur de terrain) sur le projet et ressenti des Nivernais
L'action a-t-elle été appréciée des usagers ? Cela a-t-il entrainé une évolution de pratique et/ou de comportement ? L'action, vous semble-t-elle probante pour être reconduite ? Quels sont les points positifs et/ou les améliorations à apporter ?

Fait le	à

Cachet du demandeur et signature du représentant légal ou de son délégataire*